



PARCOURS EMPLOI SANTÉ (PES) Pôle Emploi

Durée, rythme et date

6 mois maximum.

La durée varie en fonction des besoins du bénéficiaire.

Public concerné

La prestation est destinée à tous les demandeurs d'emploi mais prioritairement aux demandeurs d'emploi de longue durée :

- vous exprimez des difficultés de santé faisant obstacle à votre retour à l'emploi ?
- vous méconnaissez l'impact de vos difficultés de santé sur votre projet professionnel ?
- dont le projet semble incohérent avec votre situation de santé

Lieu(x) des sessions

- Programmation en fonction des besoins exprimés par Pôle Emploi.
- La baule, Machecoul, Clisson

Moyens pédagogiques

Modalité pédagogique : atelier collectif, entretien individuel, diagnostic, groupe de parole,

Équipe pédagogique : Une direction pédagogique, une responsable de formation, conseillers en insertion professionnelles, psychologues, équipe médicale

Objectifs

C'est un accompagnement spécifique qui a pour objectif de lever des situations de blocage dans votre parcours, en lien avec la perception que vous avez de votre état de santé.

En fonction de votre situation et de vos besoins , la prestation doit vous permettre :

- de prendre en compte l'impact de votre situation de santé sur votre retour à l'emploi, vos potentiels et votre volonté d'agir
- de comprendre l'intérêt de prendre en charge votre santé et le cas échéant, d'enclencher un parcours de soin adapté et/ou d'être accompagné dans les démarches de reconnaissance de votre handicap
- de déterminer les leviers d'actions pour redynamiser votre parcours et favoriser un retour vers l'emploi.

Programme

Le Parcours Emploi Santé (PES) se déroule en 3 phases :

• 1. Le diagnostic 360° :

Le diagnostic 360° comprend 6 étapes obligatoires répartis sur 4 semaines maximum :

Préalable : un premier contact par un appel de présentation de la prestation en amont du diagnostic

Étape 1 : un entretien avec le psychologue référent pour effectuer un bilan de santé et identifier votre inscription dans un environnement socio-familial

Étape 2 : un temps de renseignement du questionnaire "PerformanSe Évolution" et de contenus de sensibilisation par des outils auto-administrés

Étape 3 : un entretien avec un professionnel de santé (médecin ou infirmier) pour analyser votre situation de santé et l'articulation avec votre projet professionnel.



PARCOURS EMPLOI SANTÉ (PES) Pôle Emploi

€ Coût de la formation

- Prestation financée par Pôle Emploi
- La formation est gratuite.

✓ Modalités pratiques et inscription

L'inscription du bénéficiaire sur un ou plusieurs ateliers peut être effectuée selon deux modalités:

- Prescription par le conseiller
- Auto prescription du demandeur d'emploi de catégorie A et B

Pour plus d'information :

✉ pfprestations@cfp-presquile.com

☎ 02 40 88 19 40

♿ Accessibilité aux personnes handicapées

Nos établissements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

- Postes informatiques adaptables pour les personnes malvoyantes (amélioration de la lisibilité par l'agrandissement des éléments affichés à l'écran).
- Une référente TH a participé à la formation des référents handicap voulue par le Conseil Régional et organisée par le CAFOC.
- Mobilisation des aides délivrées dans le cadre de la Prestation de Compensation du Handicap ou les aides de l'Agefiph : aides techniques et humaines, aides à l'adaptation des situations de formation, aides à la mobilité.

Étape 4 : un entretien avec le Conseiller Insertion Professionnelle (CIP) pour analyser vos ressources, votre sentiment d'efficacité personnelle, ainsi que la dimension emploi de votre projet

Étape 5 : un temps de coordination entre le Psychologue Référent et le CIP

Étape 6 : et enfin, un entretien personnalisé de co-construction du Parcours Emploi Santé (PES), ou de redirection accompagnée vers un autre parcours adapté

2. L'accompagnement emploi santé (5 cycles d'un mois) :

Ateliers avec le conseiller en insertion professionnelle : S'orienter, l'approche par compétences, la notion de savoir être professionnel, critère de choix ; intérêts, contraintes et condition du travail, image professionnelle, méthodologie de recherche d'informations, l'enquête métier et la PMSMP, exploitez les résultats de ses démarches, envisagez la création d'entreprise

Ateliers avec le psychothérapeutes : l'affirmation de soi, l'acceptation du changement, la gestion du stress et de ses émotions, la résilience, vivre son handicap, hygiène de vie au quotidien

• 3. Le bilan de fin de parcours (1h)

Le bilan permet :

- de faire le point sur votre projet professionnel : adéquation du projet, compétences, etc
- de réaliser un plan d'actions pour votre projet professionnel, votre santé
- De faire un point sur les démarches administratives : demande de RQTH, etc
- Prendre contact avec votre conseiller référent Pôle Emploi